

Stadler conteste le choix des CFF devant la justice

RAIL Le fabricant thurgovien demande au Tribunal administratif fédéral de «vérifier la validité de la décision d'attribution» du contrat de 2,1 milliards à Siemens. L'entreprise basée en Allemagne annonce un investissement de 110 millions sur son site zurichois

ATS

Tant les CFF que Siemens se sont défendus après que Stadler Rail a déposé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF) contre la décision des Chemins de fer fédéraux de confier un contrat de 2,1 milliards de francs à son concurrent allemand.

«Après une analyse approfondie, Stadler en est arrivé à la conclusion que la décision d'attribution devait être examinée par le Tribunal administratif fédéral en tant qu'instance indépendante, afin de garantir la transparence exigée par le public», selon le communiqué du constructeur de matériel roulant vendredi. Le thurgovien estime que les documents mis à sa disposition «n'ont pas permis de clarifier de nombreuses questions en suspens dans l'évaluation» et que c'est au «Tribunal administratif fédéral, en tant qu'instance judiciaire indépendante» de «vérifier la validité de la décision d'attribution au niveau du droit.»

Différence de prix

Le 7 novembre dernier, le groupe thurgovien avait exprimé sa déception peu après l'annonce de l'attribution à l'allemand Siemens Mobility de ce marché de 2,1 milliards de francs pour 116 nouvelles rames à deux étages pour le RER zurichois et en Suisse romande pour le RER Vaud et le RE33 Martigny-Annemasse.

De leur côté, les CFF ont souligné vendredi que si Stadler Rail sou-

tient que la différence de prix de son offre par rapport à celle retenue n'est que de 0,6%, celle-ci «ne concerne que les coûts d'investissement», d'après un communiqué publié aussi vendredi.

Sur une durée de vingt-cinq ans, l'écart entre les propositions des deux groupes s'élève à «plusieurs centaines de millions» de francs, «ce qui représente une économie pour les contribuables» dans le domaine du transport régional ajoutent les CFF, sans toutefois chiffrer le montant exact.

L'offre de Siemens Mobility s'est montrée la plus avantageuse en termes de coûts d'exploitation (coûts d'énergie, de sillons et de maintenance) et que son «avance» était «claire».

«Avantages pour les passagers»

Les CFF assurent comprendre la déception de l'entreprise allemande, tout en insistant sur le fait qu'ils ont respecté les règles des marchés publics. Ils regrettent le retard engendré par ce recours et ne peuvent pas estimer sa durée. La livraison des rames est prévue initialement dès 2031.

Pour sa part, la filiale helvétique du géant allemand Siemens prend acte du recours déposé et assure aussi représenter des milliers d'emplois en Suisse, soit 6000 personnes sur 25 sites. Elle se dit «fermement convaincue d'avoir soumis une offre attractive et compétitive, qui présente également de nombreux avantages pour les passagers», selon son communiqué publié vendredi.

L'entreprise prévoit d'investir 110 millions de francs d'ici à 2029 sur le site de Wallisellen, dédié au ferroviaire. Des installations de production et de développement mais aussi des bureaux doivent voir le jour pour abriter 1000 salariés. ■